



CONDITIONS DE L'ACTION

« Kiss yourself to the Beyoncé Concert »

I. GENERALITES

1. Les présentes conditions de l'action s'appliquent à l'action « Kiss yourself to the Beyoncé Concert » (ci-après : « l'Action ») de PepsiCo BeLux (ci-après : l'« Organisateur »), dont les activités et le siège social sont établis dans le Corporate Village (Bayreuth Building) à 1935 Zaventem, Da Vincilaan 3, Belgique.
2. Cette Action se déroule du 5 mars 2014 au 11 mars 2014 inclus et est de nature temporaire.
3. Les conditions de l'action peuvent être consultées sur www.pepsi.be et sont disponibles sur demande auprès de l'Organisateur via Antwoordcode / Code-Réponse, DA 852-219-5, Consumenten Service Consommateur – BE, 1930 Zaventem.
4. Cette action temporaire est un concours sans obligation d'achat permettant de remporter 14 places de concert (7 fois deux places) pour le Beyoncé The Mrs. Carter Show World Tour.

II. CONDITIONS DE PARTICIPATION

5. La participation à cette action est exclusivement ouverte à toute personne domiciliée en Belgique, âgée de 16 (seize) ans au minimum, à l'exception des personnes mentionnées ci-après.
6. Sont exclus de toute participation : (a) les collaborateurs de l'Organisateur et les membres de leur famille demeurant au même domicile et les autres membres de la famille du premier et du second degré, ainsi que (b) toute personne impliquée dans l'organisation de l'Action de manière directe ou indirecte et les membres de leur famille demeurant au même domicile.
7. La participation à l'Action est gratuite (à l'exception des frais liés à l'utilisation de l'Internet).
8. L'Action n'entraîne pas une obligation d'achat.
9. Le participant peut prendre part autant de fois qu'il le désire à l'Action, c'est-à-dire envoyer un nombre illimité de photos.
10. En prenant part à l'Action, le participant déclare accepter l'applicabilité des présentes conditions d'action mentionnées sur les pages de l'Action.
11. Le participant a la possibilité de prendre part à l'Action entre le 5 mars 2014 à 9h00 et le 11 mars 2014 à 17h00 inclus.



III. METHODE DE PARTICIPATION

12. La participation à cette Action est possible : - Pendant la période de l'action ; - Les conditions de l'action figurant sur www.pepsi.be doivent être prises en considération ; - Le participant doit poster sur Twitter et/ou Instagram un Selfie bisou agrémenté d'une touche Pepsi/comportant une référence à Pepsi en utilisant le tag @pepsibelgium (Instagram) ou le tag @pepsi_be (Twitter).

13. Tous les Selfies bisou chargés après le 11 mars 2014 à 17h00 sont exclus de toute participation à l'Action et ne seront pas pris en considération.

14. Tous les Selfies bisou supprimés par les participants ne participeront plus à l'Action.

15. Si un consommateur en formule la demande, Pepsi peut supprimer un Selfie bisou dans un délai d'une journée. Les photos supprimées ne peuvent plus participer à l'Action.

IV. PRIX ET DESIGNATION DU GAGNANT

16. Voici l'intégralité des prix délivrés par l'Organisateur :

Prix • 7 x 2 places pour le Beyoncé The Mrs. Carter Show World Tour à Anvers le 20/3 ou le 21/3

- 5 mars : 1 gagnant – reçoit un ticket Beyhive pour deux pour le concert du 20/3
- 6 mars : 1 gagnant – reçoit un ticket Beyhive pour deux pour le concert du 20/3
- 7 mars : 1 gagnant – reçoit un ticket Beyhive pour deux pour le concert du 21/3
- 8 mars : 1 gagnant – reçoit un ticket Beyhive pour deux pour le concert du 21/3
- 9 mars : 1 gagnant – reçoit un ticket Regular pour deux pour le concert du 21/3
- 10 mars : 1 gagnant – reçoit un ticket Regular pour deux pour le concert du 21/3
- 11 mars : 1 gagnant – reçoit un ticket Regular pour deux pour le concert du 21/3

17. Les deux places de concert sont distribuées comme suit :

du mercredi 5 mars 2014 au mardi 11 mars 2014 inclus : chaque jour, nous sélectionnons un gagnant qui remportera 2 places de concert pour le Beyoncé The Mrs. Carter Show World Tour à Anvers le jeudi 20 ou le vendredi 21 mars 2014 au Sportpaleis d'Anvers.

18. Entre le 5 mars 2014 et le 11 mars 2014, le Participant doit poster sur Twitter (avec tag @pepsi_be) ou sur Instagram (avec tag @pepsibelgium) son Selfie bisou comportant une touche Pepsi/une référence à Pepsi. Le participant peut charger autant de photos qu'il le désire, mais ne peut gagner qu'une fois deux places de concert.

19. Pepsi Belgique déterminera chaque jour à 17h00 le Selfie bisou comportant une touche Pepsi/une référence à Pepsi le plus original et donc le gagnant du jour des places de concert.



20. Le gagnant du jour sera contacté à 17h00 via Twitter ou Instagram, après quoi les contacts ultérieurs s'effectueront par e-mail. Le gagnant doit réagir **dans les 30 minutes** (avant 17h30). Si ce n'est pas le cas, un autre gagnant sera contacté à 17h30. Le nouveau gagnant devra également réagir dans les 30 minutes. Ce processus se répète jusqu'à ce qu'un gagnant réagisse dans les 30 minutes.